



Commune d'Arrigny
Canton de Sermaize-les-Bains
Arrondissement de Vitry-le-François
Département de la Marne
Région Champagne-Ardenne



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2016

La séance débute à 19h30.

Présents : BOUQUET Marie-France, LOPPIN Jean-Yves, ALIPS Jean-Marie, GRIMLER Claude, BELLATI Maryline, DALLIMONTI Jean-Bernard, GAUTHEROT Guy, JACQUOT Marie-Claude, MAUPOIX Yves et REUSE Jean-Patrick.

Absente excusée : LAMBERT Annick

LE CONSEIL,

→ **DESIGNE** M. Jean-Patrick REUSE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ;

1) Composition du conseil communautaire

La loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire intervenue après la décision du Conseil Constitutionnel du 20 juin 2014 a modifié les articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 du code général des collectivités territoriales relatifs aux règles de représentation des communes membres au sein de la Communauté de Communes Perthois, Bocage et Der.

Madame Pascale CHEVALLOT, Présidente de la Communauté de Communes, nous a informés que suite à l'organisation des nouvelles élections municipales à Ecollemont : la composition de notre intercommunalité était caduc et qu'il y avait lieu de procéder à la recomposition de l'organe délibérant.

CONSIDERANT l'obligation de recomposition de la Communauté de Communes Perthois, Bocage et Der suite à l'organisation des nouvelles élections municipales à Ecollemont ;

CONSIDERANT que cette proportion d'accord local respecte le principe constitutionnel d'égalité devant le suffrage et la jurisprudence conditionnelle ;

ADOpte A L'UNANIMITE, l'accord local fixant le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire au sein de la Communauté de Communes Perthois, Bocage et Der conformément aux conditions posées par la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 ;

→ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

2) Association foncière : renouvellement des membres

Le mandat des membres du bureau de l'association foncière d'Arrigny est arrivé à échéance. Le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est estimé à 4 membres (non compris le Maire et le représentant du DDT).

Les propriétaires figurant sur cette liste sont proposés à la désignation du Conseil Municipal, à savoir :

- M. Gervais LEBLANC,
- M. Patrick GILLES,
- M. Guy JACQUOT,

- M. Henri CHARLES.

A noter également, que Claude GRIMLER a été réélu au bureau de l'Association Foncière en tant que représentant de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré A **L'UNANIMITE**:

→ **DÉSIGNE** les propriétaires suivant pour siéger au bureau de l'association foncière.

→ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la proposition de liste de membres du bureau ci-joint.

3) Dissolution du Syndicat d'AEP de Larzicourt

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier qu'elle a reçu de Monsieur le Préfet de la Marne du 25 avril 2016 relatif à la dissolution du Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de Larzicourt.

Cette dissolution fait suite à la loi NOTRe n° 2015-991 du 07 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République et qui prévoit une nouvelle procédure de rationalisation de la carte intercommunale resserré autour du bassin de vie et la réduction du nombre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes.



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, décide **A L'UNANIMITE** des membres présents, la dissolution du Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de Larzicourt pour les motifs suivants :

- les communes membres du syndicat (Arrigny, Larzicourt, Ecollemont, Isle-sur-Marne) font partie de la Communauté de Communes Perthois, Bocage et Der.

Celle-ci n'a pas la compétence « eau potable ».

- le syndicat, en partenariat avec son fermier, la SAUR, est en cours de remplacement de l'ensemble du parc des compteurs « abonnés » afin de procéder au relevé de consommation par « télé-relève » et souhaite mener à terme ces travaux.

4) Festivités d'été

*** les 20 juillet et 17 août (de 16h à 21h)** : Les Marchés de l'été par l'UAEBC sur la Place de la Mairie ;

*** 28 août (de 6h à 20h)** : 14^{ème} Brocante organisé par le Comité d'Animation

5) Informations diverses

☒ Monsieur Jean-Yves LOPPIN, président du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires du Der, informe le conseil municipal du projet de fusion de 5 syndicats conformément à la loi NOTRe.

☒ Les propriétaires d'animaux, en particulier les chats sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage , y compris par l'usage de tout dispositif (ex : contraception...).

☒ Nouveaux horaires d'ouverture de la Trésorerie de Vitry-le-François au public à compter du 1^{er} juin 2016 :
Lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

☒ RTE (Réseau de Transport d'Electricité) nous informe de l'enfouissement d'une partie de nos lignes moyennes tensions. Cela aura lieu durant le premier semestre 2017.

📍 A compter du 5 septembre, si vous voulez marcher en groupe en semaine, rien de plus simple : rendez-vous **les lundis à 14h00 sur la place de la mairie de Larzicourt** pour des marches tranquilles et touristiques autour du Der.
Transport gratuit sur demande.
Très bonne ambiance et parcours d'environ 2 heures / 8 kilomètres.
Contact pour infos: Monsieur Jean-Louis Fodéré au 03.26.73.20.82.



Maison Médicale

<p>Médecin généraliste Docteur Jacques-Olivier DAUBERTON Consultations libres : Lundi • Mardi • Mercredi : 9h00 à 12h00 Vendredi : 9h00 à 12h00</p>	<p>Tél : 03 26 72 51 36 Consultations sur rendez-vous : Lundi • Mardi • Mercredi : Après-midi et soir Jeudi : Soir Vendredi : Après-midi et soir</p>
<p>Pharmacie Dr Ahmed MAAROUF 19, Grande Rue Tél : 03 26 72 52 88 Fax : 03 26 72 54 88</p>	<p>Horaires d'ouverture : Lundi au Vendredi • 08h30 à 13h00 • 14h00 à 20h00 (ou dernier rendez-vous chez le docteur) Samedi • 8h30 à 12h00</p>
<p>Cabinet d'infirmières libérales Mmes Pascale PERARD, Sandrine DUBOIS et Nathalie COEFFIER</p>	<p>Tél : 03 26 72 52 62 Tél urgence : 06.87.01.38.96 Permanence sans rendez-vous : mardi et vendredi de 7 h 30 à 8 h 30</p>
<p>Psychologue - Psychothérapeute Mme Véronique CRETON</p>	<p>Consultations sur rendez-vous Tél : 06 44 99 40 21</p>
<p>Pédicure - Podologue Mme Adeline DUVINAGE</p>	<p>Consultation sur rendez-vous Préciser que le rendez-vous est à Saint-Rémy. Tél : 03 26 62 49 58</p>
<p>Orthophoniste Mme Maëlle ZBINDEN</p>	<p>Consultation sur rendez-vous Tél : 03 26 73 06 56</p>
<p>Kinésithérapeute Mr Dirk HAVENAAR</p>	<p>Consultation sur rendez-vous Tél : 03 26 73 51 73</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Marie-France BOUQUET

Un peu d'Histoire

Une figure de notre département...

Yvette Lundy est née dans une famille d'agriculteurs originaires de Beine, près de Reims, devenue Beine-Nauroy. Pendant la Première Guerre mondiale, sa famille est obligée de fuir le village qui se situe alors sur la ligne de front des batailles de Champagne, et s'installe durant la guerre à Oger. Après avoir grandi à Beine, c'est en devenant institutrice qu'Yvette Lundy revient tout près de son village natal.

En 1938, elle prend son poste à Gionges, où elle est également secrétaire de mairie.

En mai 1940, lors de l'Exode, elle quitte le département pour y revenir **en juillet 1940**.

Sous l'Occupation, elle fournit des faux-papiers et des cartes d'alimentation en particulier à des prisonniers évadés du camp de Bazancourt, ainsi qu'à une famille juive à la demande d'une amie qui travaillait à Paris.

Elle assure l'hébergement de réfractaires au Service du travail obligatoire, de résistants traqués et d'équipages alliés pris en charge par le réseau d'évasion Possum.

Le 19 juin 1944, Yvette est arrêtée à Gionges. Pour protéger ses frères et sœurs René, Lucien, Georges et Berthe, également engagés dans la Résistance, elle fait croire, durant les interrogatoires, qu'elle est fille unique. Elle est incarcérée à la prison de Châlons-sur-Marne, puis transférée au camp de Romainville.

Puis **le 18 juillet 1944**, elle est déportée comme résistante à Neue Bremm, puis à Ravensbrück où elle porta le matricule 47 360. **Le 16 novembre 1944**, elle est transférée à Buchenwald, sous le matricule 15 208, où elle est affectée au Kommando de Schlieben.

Elle en est libérée **le 21 avril 1945** par l'Armée rouge. Après une marche d'au moins deux cents kilomètres, Yvette Lundy et son groupe de déportés parviennent à rejoindre Halle, d'où ils sont rapatriés à Paris par avion jusqu'au Bourget **le 8 mai 1945**, avant d'être accueillis à l'Hôtel Lutetia.

Depuis, Yvette Lundy est devenue une grande figure de la Résistance marnaise, en mettant toute son énergie dans la transmission de la mémoire de la Résistance et de la Déportation. Elle continue aujourd'hui encore, âgée de plus de 95 ans, à témoigner, particulièrement auprès des jeunes notamment dans le cadre du Concours national de la résistance et de la déportation.



Le conseil municipal vous souhaite de bonnes vacances...

**Fermeture du secrétariat
du 30 juillet au 23 août inclus**

Deux moustiques bavardent....

Vous partez où cet été ?

Au lac du Der, on part en séjour gastronomique !!

